



Devenir propriétaire par le biais de la location-accession !

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA) ou "location-accession" est un dispositif d'accès à la propriété.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Cette formule d'accès progressive à la propriété s'adresse à tout ménage souhaitant acquérir sa résidence principale dans le neuf. Pour en bénéficier, il faut :

- * Respecter un plafond de ressources
- * Être en capacité de financer l'acquisition

* Pour 2023, le RFR 2021

Plafonds PSLA 2023

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2*
1	26 921 €
2	35 899 €
3	41 525 €
4	46 014 €
5	50 489 €

Le principe : "locataire" d'abord, propriétaire ensuite !

dans un 1^{er} TEMPS
PHASE "LOCATIVE"

Après validation de la banque partenaire de l'opération, vous signez le contrat de location-accession devant notaire.

Vous occupez le logement avec le statut de locataire-acquéreur pour une durée maximale de 2 ans. (durée minimale : 6 mois). Vous réglez tous les mois une redevance. REDEVANCE = PART LOCATIVE ("Loyer" non déductible) + PART ACQUISITIVE ("Épargne" destinée à créer un apport personnel en vue de l'achat du logement).

dans un 2^{ème} TEMPS
PHASE ACQUISITION

À l'issue de la phase "locative", vous pouvez demander la levée d'option et ainsi, devenir propriétaire du logement.

Vous faites le choix de devenir propriétaire...

- Vous constatez la levée d'option devant notaire. Le prix d'achat correspond au prix indiqué dans le contrat de location-accession déduction faite de la part acquisitive de la redevance.
- Le prix du bien sera minoré de 1% par année de "location".
- La mensualité du remboursement de l'emprunt n'excédera pas la dernière redevance payée pendant la phase locative.

Vous renoncez à l'acquisition...

- Vous renoncez à l'option d'achat et ne pouvez bénéficier d'aucun droit au maintien dans les lieux.
- Si vos revenus sont inférieurs ou égaux aux plafonds de ressources HLM, mmH vous proposera des offres de relogement.
- La somme versée au titre de la partie acquisitive de la redevance vous sera restituée.

LA LOCATION-ACCESSION ÉTAPE PAR ÉTAPE...



10 conditions particulièrement avantageuses



meurthe & moselle HABITAT L'expérience au service de la qualité

1^{ère} entreprise publique d'habitat social du département, mmH gère 14 400 logements implantés sur plus de 150 communes mmH offre l'expertise reconnue d'un constructeur et d'un gestionnaire.

Votre conseiller
03 83 50 10 10
Courriel : promotion@mmhabitat.fr

meurthe & moselle HABITAT Promotion
33, boulevard de la Mothe BP 80 610 54010 NANCY cedex